

## *Les Scot de l'aire métropolitaine lyonnaise*

Agglomération lyonnaise

Beaujolais

Boucle du Rhône en Dauphiné

Bugey-Côtière-Plaine de l'Ain

La Dombes

Loire Centre

Monts du Lyonnais

Nord-Isère

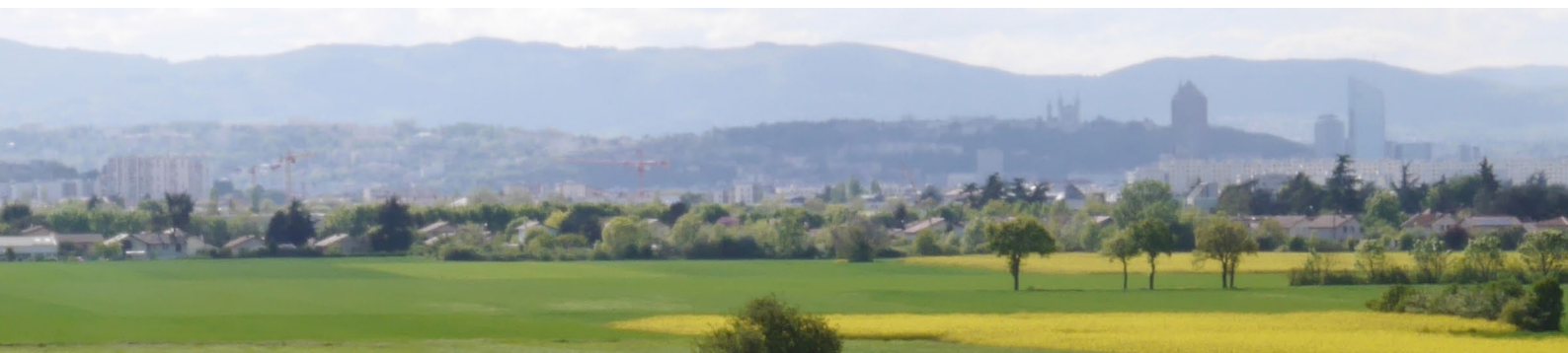
Ouest lyonnais

Rives du Rhône

Roannais

Sud Loire

Val de Saône-Dombes



# Les paysages de l'inter-Scot

Les livrets du paysage

**Synthèse**



Agences d'urbanisme  
Lyon & Saint-Etienne

Janvier 2019



# Pourquoi des livrets inter-Scot sur les paysages ?

***Comprendre et reconnaître les éléments constitutifs des paysages de l'aire métropolitaine Lyon/Saint-Etienne, c'est se donner les moyens de mieux les mettre en valeur. C'est l'objet même des présents livrets inter-Scot.***

## **Les élus de l'inter-Scot s'engagent**

Le territoire de l'Aire Métropolitaine Lyon Saint-Etienne (AML) est une unité de vie marquée par des paysages d'une incroyable diversité en termes géomorphologique (présence des fleuves, montagnes, ...), de pratiques culturelles, de patrimoine et de dynamiques urbaines.

Les élus de l'inter-Scot ont souhaité investir la question des paysages, faisant le constat que ce sujet n'était pas suffisamment abordé dans les documents d'urbanisme. Il est vrai que prendre en compte cette question suggère une approche sensible de l'aménagement qui cadre mal avec des Schémas de Cohérence Territoriale, davantage centrés sur les approches normatives. Pourtant, la problématique des paysages permet d'aborder de manière transversale des champs importants de l'aménagement : identité du lieu, préservation du cadre de vie, amélioration du bien-être des populations. Il était donc intéressant de mieux connaître les paysages de l'aire métropolitaine Lyon Saint-Etienne, pour pouvoir davantage les valoriser dans le cadre des exercices de planification stratégique.

## **Renforcer la prise en compte des paysages à travers une approche commune**

Les paysages évoluent de plus en plus rapidement, sous la poussée d'une urbanisation débordante. Entre 2005 et 2015, plus de 10 000 hectares ont ainsi été prélevés sur les espaces naturels et agricoles au profit de l'urbanisation. Il est donc important d'en saisir la valeur et de comprendre les processus de transformation à l'œuvre pour renforcer leur prise en compte dans les politiques de planification en général, et dans le droit du sol en particulier.

Les élus de l'inter-Scot ont souhaité investir la question des paysages afin de :

- consolider, échanger leurs réflexions sur le devenir des espaces qui présentent des enjeux communs,
- travailler sur des orientations paysagères communes notamment pour les territoires situés à l'interface sur plusieurs Scot,
- anticiper les enjeux liés à l'émergence de nouveaux paysages : l'intégration des équipements de production d'énergie, l'aspiration des urbains pour le verdissement, ...

## Douze livrets thématiques

Le présent document constitue une première approche de la question des paysages à l'échelle de l'AML. Le choix a été fait de ne pas traiter l'ensemble de ce vaste sujet mais de cibler certaines thématiques pour lesquels les Scot s'accordent sur l'importance des enjeux à l'échelle métropolitaine ou pour lesquels leur émergence et leur effet sur le paysage rendent leur analyse essentielle.

Douze livrets thématiques ont été élaborés, déclinant trois approches du paysage.

## L'approche par entités géographiques majeures

Cette approche décrit les espaces géographiques d'importance que l'on rencontre sur l'ensemble des Scot. Il permet d'analyser, de qualifier la façon dont les Scot ont pu s'approprier leur géographie locale et d'identifier les enjeux majeurs d'aménagement du territoire qui y ont trait. Il s'agit de montrer comment la géographie peut être source de création de paysage et de nouveaux usages.

Dans cette approche, **4 livrets** ont été produits :

- **Le socle géographique** : l'intégrer dans le projet urbain, c'est rendre intelligibles les choix historiques d'aménagement du territoire, c'est mettre en avant les dynamiques économiques et démographiques des espaces de vie. C'est aussi mettre en perspective des villages, les massifs et des crêtes. C'est donner ou redonner une identité visuelle au territoire.
- **L'eau** : les rivières et les retenues d'eau sont des éléments supports de nombreuses fonctions : maillage écologique, agrément et loisirs, transport fluvial, ressource, potentiel énergétique, etc. L'enjeu pour les projets urbains va porter sur son accès, sur la gestion des conflits d'usage tout en préservant, recréant ses fonctions naturelles.
- **La forêt** : c'est un espace multifonctionnel (écologique, production, loisirs) mais aussi un marqueur paysager fort. Son évolution semble difficilement maîtrisable, elle est donc peu appréhendée dans les outils d'aménagement du territoire.
- **L'agriculture** : c'est un espace paysager et symbolique fort, sa capacité de production est un enjeu essentiel. Sa

protection, son lien avec les espaces de consommation reste un axe essentiel de nos politiques d'aménagement de l'espace.

## L'approche par le bâti aux différentes échelles

Cette approche englobe les différents espaces de vie du quotidien. Essentielle pour la qualité de vie des habitants, pour l'attractivité des territoires urbains, l'approche paysagère par le bâti reste la principale préoccupation des politiques urbaines et paysagères.

Dans cette approche, **5 livrets** ont été produits :

- **Les villages** : ils constituent des marqueurs paysagers forts de l'espace rural. Avec des formes urbaines ramassées, ce sont des espaces particulièrement sensibles d'un point de vue paysagers car ils accueillent une partie du développement urbain, souvent en rupture avec le modèle historique.
- **L'entrée de ville** : c'est un espace d'interface entre ville et campagne. Longtemps lieux d'accueil des activités qui ne trouvaient plus leur place en ville, ces espaces ont vu leur qualité se dégrader. Ce sont aujourd'hui des espaces de projet importants qui commencent à trouver un nouveau souffle.
- **L'urbain et ses transformations** : c'est le lieu de tous les usages, de toutes les connections. Principal lieu de vie des habitants de l'AML, ce sont des espaces en perpétuelle recomposition (renouvellement, extension). Ils doivent pouvoir répondre à l'ensemble des besoins des populations et l'approche paysagère constitue un outil puissant pour replacer l'humain au centre des projets d'aménagement
- **Les infrastructures de transport** : elles représentent le passage obligé pour entrer sur un territoire, le point de visibilité et de compréhension des espaces ; ce sont également, trop souvent, des « non-lieux », c'est-à-dire des espaces qui ne bénéficient pas de politique sur le paysage spécifique.
- **L'espace public** : c'est le lieu des rencontres, des échanges ; l'aménagement de ces espaces doit permettre de faciliter la cohabitation entre les différentes fonctions, de permettre des usages différents.

## L'approche par enjeux thématiques émergents

Cette approche vise à présenter des éléments permettant d'appréhender les « nouveaux objets » du paysage. L'approche paysagère permet d'aborder ces espaces en y intégrant un point de vue sensible et esthétique et en replaçant l'homme en centre des préoccupations d'aménagement.

Dans cette approche, **3 livrets** ont été produits :

- **La trame verte et bleue** : la préservation du réseau maillé des espaces naturels et agricoles doit nécessairement réinterroger les pratiques et les processus en termes d'aménagement du territoire, d'espace de préservation stricte, d'espace de projet de valorisation touristique et de loisirs, etc. ; le réseau maillé des espaces naturels et agricoles (trame verte et bleue) ouvre un nouveau champ de réflexion dans les espaces urbains comme ruraux.
- **Les paysages culturels** : conserver et valoriser la mémoire des territoires à travers le paysage constitue un atout pour le tourisme et le marketing territorial. C'est mettre en valeur les savoir-faire artisanaux, les structures agraires en valorisant leurs traces dans le paysage.
- **L'énergie** : il s'agit là d'une préoccupation de plus en plus criante pour les territoires qui sont confrontés aux urgences écologiques, énergétiques et climatiques. Le développement des énergies renouvelables amène à la réalisation d'équipements qui façonnent de nouveaux paysages et qui sont soit vécus comme une opportunité soit comme une crainte ; l'approche paysagère est alors une façon de réaliser un dialogue renouvelé entre élus, énergéticiens et habitants-riverains sur l'avenir de leur territoire.

Chaque livret comprend :

- une définition et une territorialisation du thème rapportées au contexte de l'Aire Métropolitaine Lyon Saint-Etienne,
- une expression synthétique des enjeux,
- des exemples d'orientations issues des Documents d'Orientations et d'Objectifs (DOO) des Scot, et des références illustrées,
- l'expression du vécu d'acteurs du territoire.

# Le paysage : définitions

***L'article L. 121-1 imposait dans sa version antérieure à la loi Alur un objectif en matière de qualité paysagère des entrées de ville. Avec la loi Alur, l'objectif définissant le rôle des Scot, des PLU et des Cartes communales est étendu, et confère aux documents d'urbanisme et de planification un devoir en matière de qualité paysagère sur tout le territoire, en cohérence avec la Convention européenne du paysage qui invite à porter une égale attention à l'ensemble des paysages. Du côté des professionnels du paysage, il s'agit de faire une expertise au service de leur protection et de leur mise en valeur.***

## Le cadre légal

Vingt-cinq ans après la promulgation de la loi « paysages » en 1993, la loi Alur est venue en 2014 renforcer la prise en compte des paysages dans les documents d'urbanisme, consolidant ainsi la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage (de 2000), en particulier à travers les « *objectifs de qualité paysagère* » qu'elle introduit. Entendu au sens de la Convention de Florence, le terme « *paysage* » désigne « *une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations* ». Ainsi, « *prendre en compte les paysages* » signifie tenir compte des valeurs attachées à cette partie de territoire et partagées par une population.

## Des logiques de protection et des logiques de gestion

Sur le territoire concerné par un document d'urbanisme, il peut s'agir d'appréhender plusieurs unités paysagères, qu'elle soient considérées comme remarquables, relevant du quotidien ou bien encore dégradées. La manière de prendre en compte les paysages peut donc comprendre à la fois, sur un même territoire, des logiques de protection et des logiques de gestion. Les objectifs de qualité paysagère constituent des orientations stratégiques qu'une autorité publique se fixe en matière de protection, de gestion ou d'aménagement de ses paysages.

Ils permettent d'orienter la mise en œuvre ultérieure des projets au regard des traits caractéristiques des paysages considérés et des valeurs qui leurs sont attribuées. La loi inscrit donc la prise en compte des paysages dans les documents d'urbanisme dans une approche concrète et opérationnelle, qui ne se limite pas à la préservation des paysages remarquables.

## La définition des professionnels du paysage

Les paysagistes-conseils de l'État sont regroupés au sein d'une association (APCE). Selon l'APCE, « *le paysage ne naît qu'au travers des filtres de notre perception. C'est, en quelque sorte, le résultat d'une interprétation du site. Le paysage est empreint de subjectivité et le façonner permet de prendre de la hauteur sur les contraintes techniques. Il permet de s'emparer d'un sujet transversal, accessible à tous, en complément des politiques environnementales qui ont tendance à fractionner les études en analysant séparément l'eau, l'air, les déchets, ...* ».

« *Comprendre et reconnaître les éléments constitutifs des paysages, c'est mieux les préserver et les valoriser dans les démarches d'aménagement. Cela permet aussi de mieux en saisir les dynamiques futures, d'en accompagner les évolutions.* » (Actions et Engagements des Paysagistes-Conseils in <http://www.paysagistes-conseils.org/presentation/actions-et-engagements> - Juin 2018)

“ Les schémas de cohérence territoriale, les plans locaux d'urbanisme et les cartes communales déterminent les conditions permettant d'assurer, dans le respect des objectifs du développement durable : [...] 1<sup>er</sup> bis) la qualité urbaine, architecturale et paysagère, notamment des entrées de ville. ”

Loi Alur 2014 - article 132

“ Nous [...] considérons le territoire comme un milieu : précisément un milieu vivant dans lequel la nature n'est pas soumise à la domination de l'homme mais pensée dans une relation de coévolution féconde avec les activités humaines. Le territoire est alors pour nous un néo-écosystème dynamique, qui se comprend et qui se fabrique dans la longue durée ; un produit collectif, issu de rapports sociaux complexes, qui amènent à la construction d'un paysage, à des formes de savoirs et à des règles de reproduction. ”

Les territoires du commun - Entretien avec Alberto Magnaghi par Sandra Fiori & Alberto Magnaghi, le 10/05/2018 in Métropolitiques <https://www.metropolitiques.eu/Les-territoires-du-commun.html>

# Les six familles de paysages de l'aire métropolitaine Lyon / Saint-Etienne

*Le socle du paysage est appréhendé par le biais de trois grandes disciplines : la géomorphologie, la topographie, l'hydrographie. Ces disciplines renvoient au caractère physique du paysage, à sa structure. Elles donnent les clefs de lecture du grand paysage ; Elles permettent une première approche de ce qui fait l'identité du territoire de l'inter-Scot lyonnais au travers de six grandes familles.*

## Une géomorphologie unique

L'hétérogénéité des paysages de l'inter-Scot est le fruit d'une morphogénèse mosaïque, parmi les plus riches de France, à la rencontre de deux grandes formations géologiques : le massif Central à l'ouest et le massif Alpin à l'est. La géomorphologie explique ainsi la variété des types de reliefs des territoires de l'aire métropolitaine Lyon / Saint-Etienne tels que nous les connaissons aujourd'hui : parties de socles fracturés, plateaux karstiques, plaines alluviales, lignes de faille, zones de subsidence, accumulations fluvioglaciales, croupes hercyniennes, etc. Elle participe d'une richesse assez unique des milieux naturels, des terroirs agricoles et du bâti traditionnel.

## A l'ouest, des formations géologiques très diversifiées

Des formations géologiques très diversifiées se succèdent d'ouest en est. Les monts du Forez, du Beaujolais, du Lyonnais et le Pilat sont majoritairement constitués de granite, alors que les monts du Tararais sont essentiellement constitués de basalte et de rhyolites. On trouve aussi des gneiss au sud. Ces monts sont séparés par un bassin houiller, la plaine du Forez, à l'origine un affaissement de terrain, qui s'étend du sud au nord, se rétrécit au niveau du barrage de Villerest et traverse le seuil de Neulise pour s'élargir et se poursuivre au nord en direction de Roanne. En dehors de ces paysages de plaine, les reliefs alentours sont marqués par une succession de crêtes, de collines et de vallées, avec des coteaux prononcés (monts de la Madeleine).

## A l'est, l'influence alpine

En direction de l'est de l'aire métropolitaine, ces monts s'aplanissent pour rencontrer une nouvelle formation géologique, celle du bassin alluvionnaire du Rhône, avec d'immenses dépôts morainiques laissés par le retrait des glaciers alpins. On y retrouve la plaine de l'Est lyonnais, la vallée du Rhône elle-même et le plateau de La Dombes ; ces formations sont constituées en majeure partie d'argile, de galets et de sable. Les reliefs atténués ou formant des croupes légères permettent des visions lointaines vers les Alpes. L'impact visuel des nouvelles constructions (bâtiments, routes, lignes haute tension, éoliennes) y est du coup très fort.

En poussant vers l'est, la montagne du Bugey et les monts d'Ambérieu-en-Bugey correspondent à la partie méridionale du massif du Jura, avec des monts et des coteaux marqués composés essentiellement de calcaires, de marnes et de gypses. Tandis que les collines du bas Dauphiné plus au sud, composées en partie de grès, correspondent à la périphérie occidentale du massif Alpin (forêt de Chambaran, forêt de Bonnevaux, lac de Paladru).

## Des types de paysages marqués

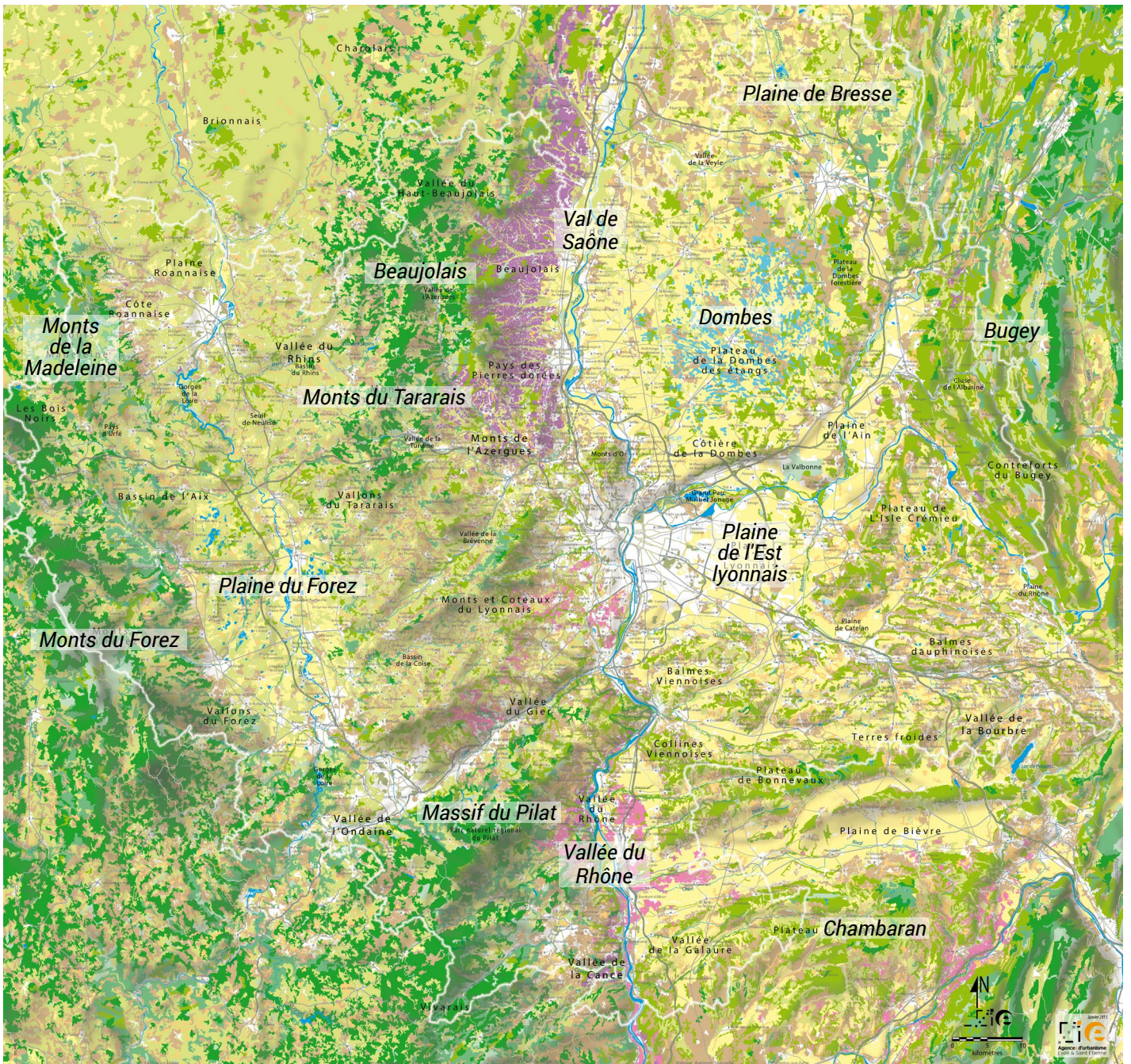
Bien que chaque territoire possède ses singularités, issues de son histoire et des formes actuelles d'occupation, des similitudes se dessinent qui permettent de retrouver quatre types de paysages distincts :

- **les secteurs d'élevage** des monts granitiques du Beaujolais, du Lyonnais et du Plateau du Haut-Vivarais, du Brionnais et de la Loire, des plaines roannaises ;
- **les plaines agricoles** de l'Est lyonnais, de la Saône, de l'Ain ou de la Bourbre ;

- **les zones de coteaux** telles la côtière de l'Ain, la côtière du Rhône médian (Ampuis, Condrieu, Saint-Pierre-de-Bœuf), les monts de l'Azergues, les coteaux du Lyonnais, les balmes dauphinoises et viennoises ;

- **les sites industriels** et les grands équipements de production d'énergie qui se sont implantés dans les fonds de vallées et des rivières : vallées du Rhône, du Gier, de la Turdine, de l'Ondaine, de la Cance, du Rhins et de la Gère. Beaucoup de ces sites sont aujourd'hui marqués par une forte déprise industrielle (textile, papier, verrerie, sidérurgie).

## Les espaces naturels et agricoles de l'aire métropolitaine Lyon / Saint-Etienne



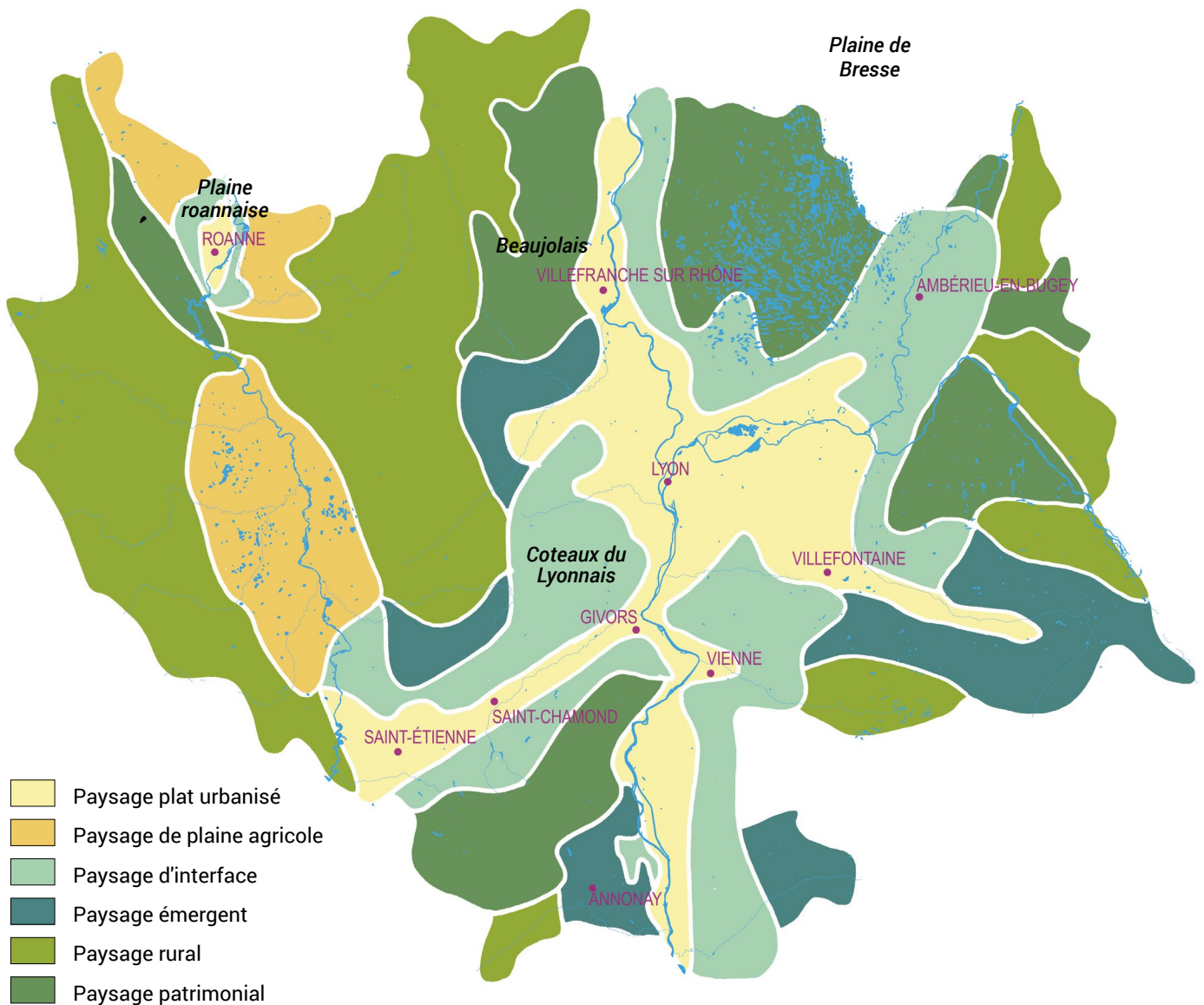
## Un référentiel régional comme guide

Les paysages de l'aire métropolitaine Lyon / Saint-Etienne ont été appréhendés grâce à un référentiel régional, celui des familles de paysages en Rhône-Alpes, défini en 2011 par l'observatoire de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (Dreal), service de la Protection et de la Gestion de l'Espace, division Sites et Paysages. Toutes les familles de paysages référencées au plan régional sont présentes sur le territoire de l'inter-Scot : paysages urbains et périurbains, paysages émergents, paysages des grands équipements, paysages agraires, paysages ruraux-patrimoniaux et naturels.

## Une synthèse aboutissant à six familles

A partir de ce référentiel et de ces définitions, de plusieurs repérages complémentaires sur le terrain et de rencontres avec les acteurs du paysage (agriculteurs, élu, pisciculteur, aménageur, pépiniériste, ...), un travail de synthèse a été réalisé par les agences d'urbanisme de Lyon et de Saint-Etienne et les chefs de projet Scot. Il a permis de dégager sur le territoire de l'aire métropolitaine Lyon / Saint-Etienne six grandes familles de paysages.

### Les six familles de paysage de l'inter-Scot





## ■ Les paysages urbanisés

Cette famille de paysage est dominée par les **configurations urbaines** et une occupation humaine intense (densité des constructions, importants systèmes d'infrastructures, équipements). Elle se distingue par des enjeux qui lui sont propres tels que le développement des espaces de nature dans les villes, l'aménagement d'espaces publics de qualité, la reconversion des friches industrielles et commerciales, et une intégration de la trame verte et bleue métropolitaine (inter-Scot) au cœur des pôles urbains.

## ■ Les paysages de plaines agricoles

Cette famille de paysages est marquée par une topographie à très faible déclivité, et par une forte présence de l'eau. Elle est le plus souvent associée à des sols alluvionnaires propices à une **exploitation agricole intensive** et de haute valeur. Son caractère patrimonial est inhérent à sa géographie, mais elle n'est pas reconnue à sa juste mesure. L'enjeu majeur pour cette famille de paysages est le maintien et la valorisation du rôle économique et paysager des systèmes agricoles et la mise en valeur d'une image forte qui doit pouvoir résister à la pression urbaine.

## ■ Les paysages d'interface

Cette famille de paysages est déterminée par le **fait périurbain**. Pour certains secteurs, elle est également marquée par un facteur topographique engendrant des paysages de coteaux. Ces paysages sont généralement hétérogènes et associés aux notions de « *paysage-mosaïques* » ou bien de « *paysage-patchwork* ». Les repères visuels et les signaux paysagers sont peu nombreux, un état de fait qui peut provoquer un sentiment de perte d'identité renforcé par une banalisation des formes construites. Pour cette famille de paysages, la problématique clef est la **recherche d'harmonie paysagère** : ou comment concilier un trait de caractère à la fois rural et urbain. Les enjeux sont ainsi de construire une identité paysagère à partir des éléments les plus singuliers, de tisser des liens entre les « *fragments urbains* » en s'appuyant sur des micro-trames paysagères, et surtout de définir des limites claires entre espaces urbains et espaces naturels.

## ■ Les paysages émergents

Plus tout à fait campagne, pas tout à fait ville, cette famille de paysages est définie avant tout par une **image restée rurale** – occupation des sols à dominante agricole avec différents systèmes d'exploitation, nombreux repères appartenant au patrimoine rural – mais qui, en raison de son **caractère agreste** et de sa **bonne accessibilité**, constitue un cadre de choix pour une localisation résidentielle. Ces paysages sont attractifs pour des populations urbaines qui souhaitent concilier le désir de campagne et les commodités de la ville. Ils sont très vulnérables à la poussée urbaine, souvent mal anticipée. L'enjeu est ici de définir, très en amont des opérations d'aménagement, les éléments du paysage à préserver, les limites à maintenir ou à créer entre espaces urbains et naturels, et enfin les moyens pour concilier les différents usages du sol.

## ■ Les paysages ruraux

Assimilée à des espaces façonnés et gérés par l'activité agricole, cette famille de paysages est caractérisée par l'occupation agricole mais aussi, souvent, par une **forte présence forestière** et par de très **faibles densités humaines**. Les monts et montagnes de l'aire métropolitaine sont essentiellement concernés par cette cinquième famille où l'on retrouve des motifs paysagers propres à la ruralité (champs cultivés, prairies clôturées, bocages, ensembles bâtis) et des éléments de repère dans le même champ esthétique (clocher, chemin, rivière, four à pain, etc.). Ces formes d'occupation peuvent basculer – certaines ont déjà commencé – vers une banalisation paysagère pour diverses causes : pression foncière, déprise agricole, évolution de l'économie agro-industrielle. Il est important de trouver ce qui fait la typicité de ces lieux pour affirmer leur identité et tendre vers un « *paysage patrimonial* » (voir famille suivante). Rendre vivants ces paysages, assurer leur bon entretien par des activités pérennes sont les enjeux inhérents à cette famille de paysages.

## ■ Les paysages patrimoniaux

La singularité de cette dernière famille de paysages, celle qui la distingue de toutes les autres et lui confère une identité forte, est d'être adossée à des **systèmes agricoles particuliers** – pisciculture dans la Dombes, viticulture dans le Beaujolais – et/ou à des **espaces naturels majeurs** – gorges de la Loire roannaise, vallée de l'Albarine, plateau de l'Isle Crémieu, parc naturel du Pilat, vallée de la Cance. Une dimension culturelle forte est conférée à cette famille de paysages : architectures caractéristiques, petits patrimoines ruraux typiques, traces qui attestent d'une histoire multiséculaire, etc. L'identité locale est ici à conserver en s'inscrivant, si ce n'est déjà le cas, dans une nouvelle économie rurale orientée vers l'agro-tourisme, les labels agricoles, la vente à la ferme, etc. L'enjeu pour cette famille de paysages est à la fois d'être le support d'une économie locale dynamique mais aussi le vecteur d'un marketing territorial à l'échelle de l'aire métropolitaine.





**Avec la contribution des Scot : Beaujolais (Bertrand Girard), La Dombes (Cédric Bonnardel), Monts du Lyonnais (Hélène Gautron) et Sud Loire (Valérie Devrieux)**



Une réalisation  
pour le compte et en collaboration  
avec les syndicats mixtes de Scot  
de l'aire métropolitaine lyonnaise

**Directeur de la publication :** Damien Caudron, [d.caudron@urbalyon.org](mailto:d.caudron@urbalyon.org)

**Equipe projet :** Charlotte Menge ; Philippe Mary [p.mary@urbalyon.org](mailto:p.mary@urbalyon.org) ;  
Maud Marsauche [mmarsauche@epures.com](mailto:mmarsauche@epures.com)

**Dessins :** Charlotte Menge

Infographie : **Agences d'urbanisme de Lyon et Saint-Etienne**

## une ingénierie métropolitaine au service des territoires

Les Agences d'urbanisme de Lyon  
et de Saint-Etienne ont constitué  
en 2010 un réseau d'ingénierie  
au service des territoires.

La présente publication est issue  
de cette collaboration originale  
au service des acteurs  
de l'aire métropolitaine lyonnaise.



**Agence d'urbanisme  
de l'aire métropolitaine lyonnaise**

Tour Part-Dieu/23<sup>e</sup> étage  
129 rue Servient  
69326 Lyon Part-Dieu Cedex 3  
Tél. : 04 81 92 33 00  
Télécopie : 04 81 92 33 10  
[www.urbalyon.org](http://www.urbalyon.org)



**Agence d'urbanisme  
de la région stéphanoise**

46 rue de la télématique  
CS 40801  
42952 Saint-Etienne cedex 1  
tél : 04 77 92 84 00  
Télécopie : 04 77 92 84 09  
[www.epures.com](http://www.epures.com)